

22/12/2023

Lycée Vincent van Gogh
La Haye - Amsterdam

DECISION N°1 / 2024

Relative aux conditions de rémunération des personnels en contrat local

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles D.452-1 et D.452-11 ;
Vu le rapport d'opportunité du chef d'établissement présenté au conseil d'établissement
du 16 /11 /2023,

Décide :

Article premier : Catégories de personnels

Les différentes catégories de personnels sont inchangées
Ces catégories sont détaillées en annexe 1.

Article 2 : Grilles de rémunérations

A compter du 01/01/2024, les grilles de rémunération applicables sont fixées conformément à l'annexe 2 jointe, ce qui représente une augmentation de 4% par rapport à la dernière augmentation en date du 01/01/2023. La grille de rémunération applicable est jointe en annexe 2

Article 3 : Carte des emplois

Conformément à la décision notifiée le 30/06/2023 à l'appui du BR2-2023, la carte des emplois locaux est arrêtée à 65 Equivalents Temps Plein à compter du 01/09/2023

Article 4 : Contrats :

Les contrats type sont sans changements.

Il existe 3 modèles de contrats, ces derniers sont joints en annexe 3.

Les contrats en cours ne feront pas l'objet d'avenants pour être mis en conformité avec le nouveau modèle.

Article 5 : Convention de travail

La convention de travail est modifiée comme suit à compter du 1er septembre 2023 :

Article 5.1 :
au lieu de « -Journée de l'ouverture du Parlement : 3ème mardi de septembre »
lire « -Journée de l'ouverture du Parlement (sur La Haye) : 3ème mardi de septembre»

La convention de travail est jointe en annexe 4.

Article 6 : Recours

La présente décision peut être attaquée devant la juridiction administrative française par la voie d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de quatre mois à compter de sa date d'affichage.

LA CHEFFE D'ETABLISSEMENT,
Ordonnatrice secondaire



A Paris, le

**LA DIRECTRICE GENERALE
DE L'AEFE**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by several horizontal strokes.

Décision affichée dans l'établissement le :
Décision publiée sur le site internet de l'établissement le :

11/01/2024